



AG2R LA MONDIALE



FEDELEC

PROFESSION ELECTRICIEN ELECTRONICIEN



PROTEGER SES FRAIS GENERAUX

CONGRES FEDELEC- Bordeaux

Juin 2022

Laurent COMBEAU

AG2R LA MONDIALE

Pourquoi ?



Arrêt de travail

De quoi vais-je vivre ?
Comment protéger ma famille ?

REVENU DE SUBSTITUTION

Comment payer les charges
courantes de mon entreprise ?

GARANTIE FORFAITAIRE



PROTEGER MON ENTREPRISE



REVENUS DE L'ENTREPRISE (CA)



Prévoyance
forfaitaire Pro

Elles ne sont pas
fonction de l'activité de
l'entreprise et
correspondent à des
frais, souvent payables
mensuellement.
Ex: loyer, téléphone,
électricité, salaires,
amortissement,...



Elles sont en
fonction de
l'activité de
l'entreprise et
varient selon le
volume des
ventes

Ex : coût
matières
premières,
distribution,...



Prévoyance
protection
individuelle
ou
Gérant
majoritaire



Prévoyance
forfaitaire Pro

Ils sont versés
lorsque
l'entreprise
réalise des
bénéfices,...



Définition des « Frais généraux »

LES POSTES RENSEIGNÉS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT « CHARGES D'EXPLOITATIONS » .

✓ OK

- Les dépenses d'eau, gaz, électricité, chauffage, téléphone, loyer et charges des locaux professionnels ;
- Les salaires (charges incluses) des employés ;
- Les taxes et impôts professionnels ;
- Les intérêts et taxes payés sur les traites de financement des locaux professionnels ;
- Le coût de crédit-bail ;
- Les pertes par dépréciation des matières consommables ;
- Les amortissements des équipements ;
- Les agios sur découverts bancaires ;
- Les cotisations syndicales et professionnelles ;
- Les cotisations sociales et personnelles obligatoires.

✗ KO

N'entrent pas dans les charges d'exploitation garanties :

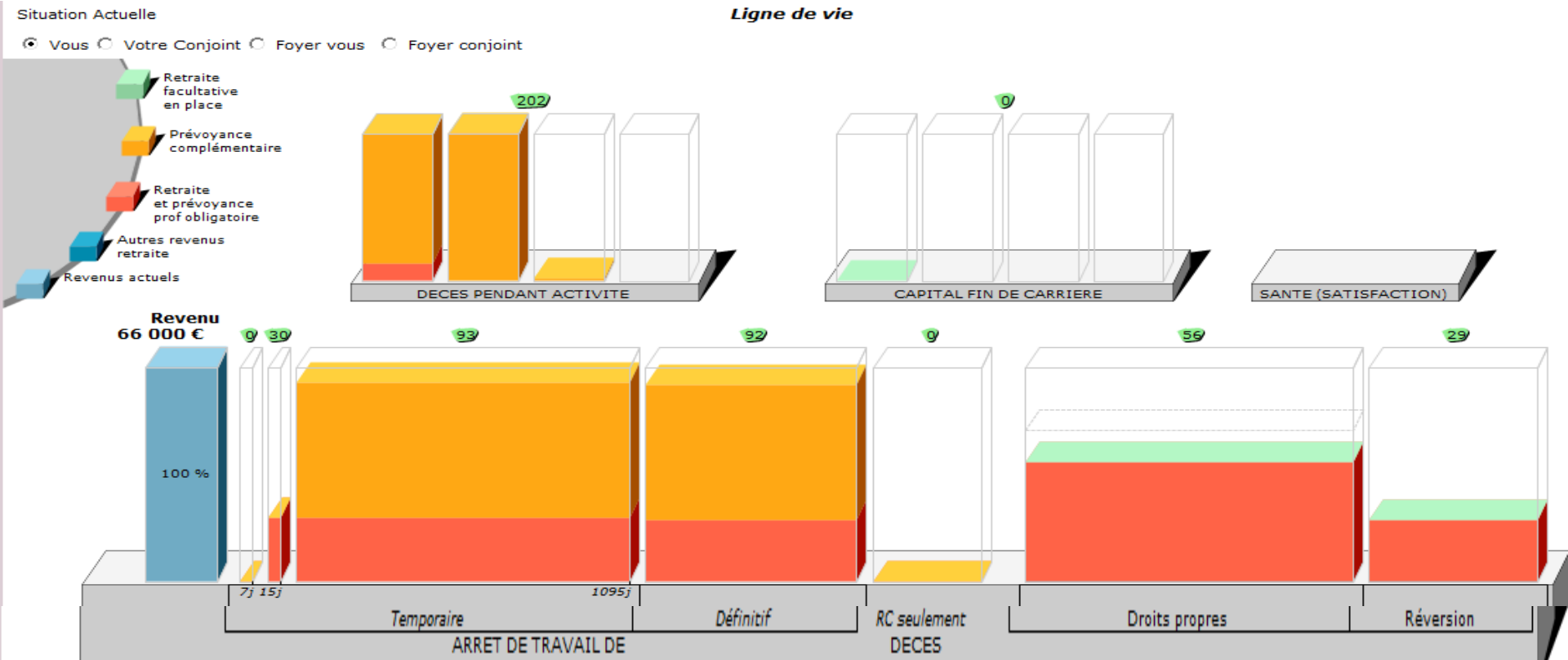
- la rémunération de l'Assuré (salaires et autres avantages),
- les frais d'acquisition de toutes matières consommables, marchandises, fournitures,
- l'amortissement du capital emprunté pour l'achat de baux, locaux et matériels.



L'AUDIT DE PROTECTION SOCIALE



Droit de savoir



Les prestations de prévoyance

Monsieur			
	Régime obligatoire	Compléments actuels	TOTAL
Arrêt de travail temporaire			
Indemnités journalières (€/jour)			
<i>Avant 7 jours</i>	0 €	0 €	0 €
<i>de 8 à 15 jours</i>	54 €	0 €	54 €
<i>de 16 à 1095 jours</i>	54 €	114 €	168 €
Maladie Redoutée			
Capital	0 €	0 €	0 €
Invalidité			
Rente annuelle (€/an)	18 976 €	41 718 €	60 694 €
Capital	0 €	0 €	0 €
Décès			
Capital Maladie	7 946 €	125 156 €	133 102 €
<i>Dont versés sous forme de rente</i>		0 €	0 €
<i>Dont versés sous forme de capital</i>		125 156 €	125 156 €
Capital Accident	7 946 €	250 312 €	258 258 €
<i>Dont versés sous forme de rente</i>		0 €	0 €
<i>Dont versés sous forme de capital</i>		250 312 €	250 312 €
Post-Activité	3 179 €	0 €	3 179 €
Capital Rente conjoint	0 €	0 €	0 €
Rente conjoint (€/an)	0 €	0 €	0 €
Rente conjoint temporaire (jusque 62 ans) (€/an)	0 €	0 €	0 €



L'âge de la retraite

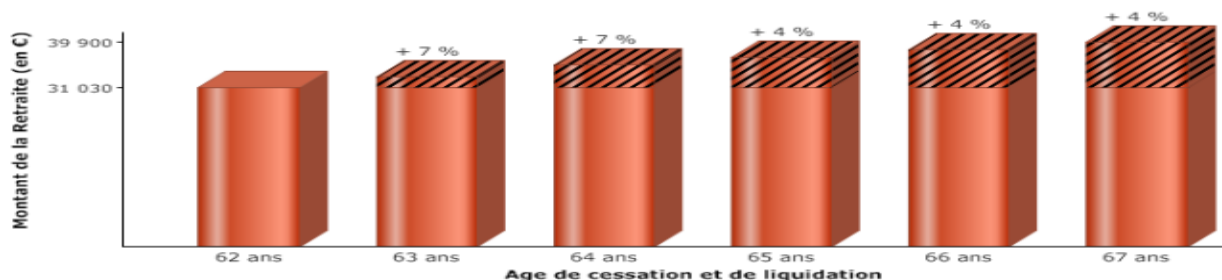
Age de cessation variable **Age de cessation fixe**

Situation Actuelle

Vous Votre Conjoint

Vos retraites obligatoires suivant l'âge de liquidation

	Age de cessation et de liquidation					
	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans
Régimes Alignés	Décote 10 %	Décote 5 %	Ni décote Ni surcote	Surcote 5 %	Surcote 10 %	Surcote 15 %
Régime de base	11 584 €	12 682 €	13 796 €	14 962 €	16 137 €	17 331 €
Complémentaires	19 446 €	20 580 €	21 730 €	22 017 €	22 297 €	22 569 €
Total	31 030 €	33 261 €	35 526 €	36 979 €	38 433 €	39 900 €
Soit €/mois	2 586 €	2 772 €	2 961 €	3 082 €	3 203 €	3 325 €



Accord Agirc-Arrco du 30 octobre 2015 :

A 64 ans, vous subirez sur vos retraites Agirc-Arrco un abattement temporaire dit « coefficient de solidarité » de 10 % pendant une durée de 3 ans, dans la limite de vos 67 ans.

A 66 ans, vous bénéficierez pour vos retraites Agirc-Arrco d'une majoration de 10 % pendant 1 an.

A 67 ans, vous bénéficierez pour vos retraites Agirc-Arrco d'une majoration de 20 % pendant 1 an.



Age légal retraite et durée d'assurance sans décote

Génération	Nouvel âge légal de départ	Age de départ sans décote ou durée d'assurance
01/07/1951	60 ans et 4 mois	65 ans et 4 mois ou 163 trim
1952	60 ans et 9 mois	65 ans et 9 mois ou 164 trim
1953	61 ans et 2 mois	66 ans et 2 mois ou 165 trim
1954	61 ans et 7 mois	66 ans et 7 mois ou 165 trim
1955-1957	62 ans	67 ans ou 166 trim (41 ans et 2 trim)
1958-1960	62 ans	67 ans ou 167 trim (41 ans et 3 trim)
1961-1963	62 ans	67 ans ou 168 trim (42 ans)
1964-1966	62 ans	67 ans ou 169 trim (42 ans et un trim)
1967-1969	62 ans	67 ans ou 170 trim (42 ans et deux trim)
1970-1972	62 ans	67 ans ou 171 trim (42 ans et trois trim)
1973 et suivante	62 ans	67 ans ou 172 trim (43 ans)



Les leviers fiscaux et sociaux

	<i>Enveloppes</i>			<i>Consommation</i>	<i>Disponible</i>	<i>Excédent</i>
	<i>Assiette</i>	<i>Taux</i>	<i>Montant</i>			
<i>Retraite</i>						
Loi Madelin	77 513 €	10 %	7 751 €			
	37 781 €	15 %	5 667 €			
	Total Madelin		13 418 €	9 695 €	3 723 €	0 €
Perp	59 850 €	10 %	1 957 €	0 €	1 957 €	0 €
Amputation du disponible par une quote-part des cotisations loi Madelin (pour 4 028 €)						
<i>Prevoyance</i>						
Loi Madelin	77 513 €	3,75 %	2 907 €			
		Forfait	2 781 €			
	Total plafonné		5 688 €	1 318 €	4 370 €	0 €
<i>Chômage</i>						
Loi Madelin	77 513 €	1,88 %	1 453 €	0 €	1 453 €	0 €



Optimisation des régimes facultatifs

	Cessation d'activité : 62 ans Liquidation : 62 ans		Cessation d'activité : 62 ans Liquidation : 62 ans		
	DROITS PROPRES		TOTAL	REVERSION	
	Frederic	Isabelle	Frederic Isabelle	Frederic seul	Isabelle seule
Régimes de base	14 962 €	10 842 €	25 804 €	14 962 €	16 736 €
Complémentaires obligatoires	22 017 €	3 814 €	25 831 €	24 302 €	17 029 €
Art 83, Madelin et PERP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autre Capitalisation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	36 979 €	14 656 €	51 635 €	39 264 €	33 765 €
Soit €/mois	3 082 €	1 221 €	4 303 €	3 272 €	2 814 €
Dont réversion				2 285 €	19 108 €
Revenus	66 000 €	21 444 €	87 444 €		
Taux de remplacement	56,03 %	68,35 %	59,05 %	44,9 %	38,61 %
Dont issu de régimes facultatifs (art. 107)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Capital fin de carrière	18 €	0 €	18 €		



DEUX RENDEZ-VOUS D'UNE HEURE POUR SAVOIR ET DECIDER

- ✓ UN BILAN CONFIDENTIEL REALISE DANS LE CADRE DE VOTRE ADHESION A FEDELEC
- ✓ UN CONSEILLER EXPERT A VOS CÔTÉS
- ✓ UNE VISUALISATION DE VOTRE SITUATION ACTUELLE
- ✓ UNE VISUALISATION DE VOTRE SITUATION OPTIMISÉE
- ✓ UN ACCOMPAGNEMENT SELON L'ÉVOLUTION DE VOTRE SITUATION



Merci

